RUE CLARISSE 2
1400 Nivelles
067/21.23.88

Sainte Thérèse

Grandir ensemble, twee talen, un même élan.

Informations pratiques

2026 - 2027

Chers parents,

C'est avec beaucoup de plaisir que toute l'équipe éducative vous accueille pour cette nouvelle année scolaire.

La rentrée est toujours un moment important, riche en découvertes, en défis et en nouvelles rencontres.

Nous sommes heureux de pouvoir accompagner votre enfant tout au long de cette année afin de lui permettre de grandir, d'apprendre et de s'épanouir dans un environnement serein et stimulant.

Parce qu'une collaboration de qualité entre l'école et les familles est essentielle à la réussite des enfants, nous avons rassemblé dans ce livret l'ensemble des informations pratiques qui vous seront utiles au quotidien : horaires, organisation de l'école, contacts, repas, garderies, procédures administratives et bien d'autres renseignements encore.

Nous vous invitons à le consulter attentivement et à le conserver tout au long de l'année scolaire.

Il a été conçu pour répondre aux questions les plus fréquentes et faciliter la communication entre l'école et les familles.

Notre équipe reste bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire. N'hésitez jamais à nous contacter via le journal de classe ou par mail. Nous sommes convaincus que c'est ensemble, dans un climat de confiance, de respect et de dialogue, que nous pourrons offrir à chaque enfant les meilleures conditions de réussite.

Au nom de toute l'équipe éducative, je vous souhaite, ainsi qu'à votre enfant, une très belle année scolaire,

Bien cordialement,

N. Lauriers - directrice

Réunions de rentrée

Venez rencontrer l'enseignant-e de votre enfant en ce début d'année pour comprendre le fonctionnement de la classe, les projets qui seront menés et poser toutes vos questions.

- **Accueil et 1e maternelle:** le vendredi 21 aout à 18h
- **2e et 3e maternelles:** le vendredi 21 août à 17h
- **1e et 2e primaires** : le mardi 25 aout à 18h30
- **3e et 4e primaires** : le mardi 1er septembre à 18h
- **5e et 6e primaires** : le jeudi 3 septembre à 18h

Structure de l'Institut Sainte Thérèse

11 classes primaires
7 classes maternelles

L'immersion commence dès la 3ème maternelle jusqu'à la 6e primaire

- De la 3e maternelle à la 2e primaire: 50 % en français - 50 % en néerlandais
- De la 3e primaire à la 6e primaire: 75 % en français - 25 % en néerlandais + 100 minutes de néerlandais (2e langue)

Contact

Tel : 067/21.23.88
Email :direction@ist-nivelles.com - secretariat@ist-nivelles.com

Un site internet : https://www.ist-nivelles.com

Classes, titulaires et maitres spéciaux

En accueil	Mme Stéphanie et Mme Nancy
1e maternelle	Mme Julie - Mme Jennifer
2e maternelle	Mme Caroline - Mme Kawthar
3e maternelle	Mme Florence - Juf Emilie
1e primaire	Mme Marjorie - Juf Chloé (Juf Martine jusqu'au 16/10)
2e primaire	Mme Audrey - Juf Alysson
3e primaire	Mme Anne - Mme Sara - Juf Coralie
4e primaire	Mme Lise - Juf Coralie
5e primaire	Mme Patricia, Mme Renard - Juf Astrid
6e primaire	Mme Antonina - Mme Julie - Juf Astrid

Maitre de seconde langue	**Mme Julie** **Mme Lucile**
Education Physique	**Mme Alissia** **Mme Mélissa**
Psychomotricité	**Mme Elise**

Secrétariat

Le secrétariat est ouvert de 8h à 12H30 et de 15h15 à 16h30
Il est joignable :

- par téléphone au 067/21 23 88
- par mail à secretariat@ist-nivelles.com

Pour toute question ou demande urgente, privilégiez le téléphone.
Si vous utilisez le mail, le secrétariat vous répondra dans les deux jours ouvrables.

Horaires des cours

Classes maternelles :

de 8H20 à 12H15 et de 13H30 à 15H10

Sauf le mardi à 14H20 et le mercredi à 12H05

Le matin, les parents accompagnent leur enfant jusqu'à la barrière en bois par l'entrée principale et le laisse aller seul dans la cour des maternelles.

En fin de journée, les parents peuvent reprendre leur enfant au sein même de la cour des maternelles.

Classes primaires

de 8H30 à 12H15 et de 13H30 à 15H10

Sauf le mardi à 14H20 et le mercredi à 12H15

Le matin, les parents accompagnent leur enfant jusqu'à l'entrée principale de l'école mais ne peuvent pas entrer dans l'enceinte de l'école.

En fin de journée, la sortie se fera par l'entrée principale pour tous les élèves du primaire.

Les parents peuvent reprendre leur enfant au niveau de la rivière dessinée dans la cour de récréation.

Communications

Nous utilisons la plateforme **Apschool**.

Elle offre plusieurs avantages :

Amélioration de la communication :
Elle facilite la transmission d'informations telles que les communications, les courriers, les détails concernant les garderies et les dépenses.

Gestion des comptes familiaux :
La plateforme permet de jumeler plusieurs enfants d'une même famille et de naviguer facilement entre leurs comptes.

Rappels de factures :
Vous recevrez les rappels de facture via la plateforme en cas d'impayés.

Transparence et clarté des dépenses scolaires
Grâce aux portefeuilles électroniques.

Comptes séparés pour les parents divorcés :
Si souhaité, des identifiants distincts peuvent être attribués à chaque parent pour un même enfant.

Des tutoriels pour une utilisation optimale de la plateforme sont disponibles sur la page d'accueil d'Apschool, sous l'onglet "Tutoriels" en rouge.

Pour les nouveaux élèves, vous recevrez un email avec vos identifiants dès la rentrée de votre enfant afin de vous connecter à la plateforme.

Vous ne recevrez des factures papier que pour les séjours avec nuitées, qui concernent uniquement les classes de 2ème et 6ème primaire.
Un échelonnement du paiement sera possible dès le début de l'année scolaire.

Règlements/Projets

Les différents règlements sont repris sur notre site :
httpswww.ist-nivelles.com
Nous vous rappelons l'importance d'en prendre connaissance ainsi que votre enfant et de les respecter.

Estimation des frais

Frais scolaires obligatoires

- **En maternelle**:
  - Activités culturelles, artistiques, scientifiques et sportives (musée, théâtre, spectacle, concert, excursion, ...) : 55 €
- **En primaire**:
  - Activités culturelles, artistiques, scientifiques et sportives (musée, théâtre, spectacle, concert, excursion, ...) : 80 €
  - Natation : 10 € (en cas d'absence, le transport sera facturé à 4 € sauf si l'absence est couverte par un certificat pour toute l'année scolaire)
  - En P2: séjour à la mer: 350 € maximum
  - En P6: séjour à Bruges: 380 € maximum

Frais scolaires facultatifs

- **En primaire:**
  - 2e primaire - Tip Top 2A : 11,95 €
  - 4e primaire - Totem conjugaison : 10,40 €
  - 5e primaire - Tip Top 5A : 11,95 €
  - Tee-shirt de gymnastique : 5 €
  - Bonnet de natation : 5 €

Hors missions de l'enseignement

- Accueil du temps de midi: 55 € par élève
- Repas chauds
  - En maternelle: 4,50 €
  - En primaire : 5,50 €
  - Potage : 0,50 €
- Etude surveilllée en primaire : 1,60 € par jour
- Garderie du matin de 6h45 à 8h - gratuit
- Garderie du soir : 15h30 à 18h30 (mercredi à partir de 12h30) : 0,80 € la demi-heure entamée
- Retard en garderie (après 18h30) : 10 €
- Scan pour la garderie : 2 €

Nous attirons votre attention sur le fait que le Conseil de participation a mené une réflexion sur les frais réclamés, et plus particulièrement ceux qui sont liés à des activités culturelles, artistiques, scientifiques et sportives (musée, spectacle, théâtre, concert, excursion, ...) et leur déplacement s'inscrivant dans le projet d'école, conformément à l'article 1.5.3-1 du Code de l'enseignement.

Nous vous informons que les factures impayées les années scolaires précédentes seront reportées. Vous reconnaissez ainsi que ces montants sont dus à l'école et que celle-ci peut donc continuer à vous les réclamer, notamment dans le cadre d'un échelonnement de paiement.

Si des impayés devaient perdurés, ceux-ci seront transmis à une société de recouvrement de dettes.

Garderie

Numéro de GSM joignable à partir de 15h45 jusqu'à 18h30 :

0475/32 74 24

Le matin :
Dès 6h45, entrée par le parking du bas face à la gare. À 8h dans la cour de récréation par la grille verte.

Le soir :
dès 15h30 et jusqu' à 18h30.

Pour les maternelles

- De 15h 30 à 17h dans la cour des maternelles ou au réfectoire
- A partir de 17h au réfectoire.

Pour les primaires dans les classes du bâtiment principal ou par beau temps, dehors.

L'entrée et la sortie se font par le parking du bas face à la gare sauf si les enfants se trouvent dans la cour de récréation par beau temps.

Un système de QR code est prévu pour le comptage des présences.

- ·Le mercredi après-midi de 12h30-18h30: **0,80 € par 1/2h entamée**
- ·Accueil du matin : de 6h45 jusqu'à la rentrée en classe : **gratuit**
- ·Garderie du soir et/ou étude : **0,80 € par demi-heure entamée.**
- · Journée pédagogique : **7 € de 8h30 à 15h30**

Il est impératif que vous montriez le scan en fin de journée auprès du surveillant lors du départ de votre enfant. Si cela n'a pas été effectué, la prise en compte pour la facturation sera 18h30.

En cas de dépassement de l'horaire de garderie (arrivée après 18h30), une majoration de 10 euros sera d'application.

Le scan est offert lors de l'arrivée de l'enfant dans l'école. En cas de perte ou de casse, celui-ci devra être racheté au secrétariat au prix de 2 €

Aucune inscription préalable ne doit se faire pour accéder à la garderie du matin ou du soir. Les présences se feront via un QR code accroché au cartable de votre enfant.
Celui-ci sera distribué lors de sa venue à la garderie.

Une attestation vous sera envoyée une fois par an. Elle vous permettra de récupérer les frais de garderie pour les enfants de moins de 12 ans via votre déclaration fiscale.

Etudes

Lundi, mardi, jeudi 15h30-16h20

Etude surveillée de 50 minutes

Tarif 1,60 €

Un formulaire d'inscription vous sera remis si vous souhaitez y inscrire votre enfant.

À la fin de l'étude, vous pourrez récupérer votre enfant à 16h20 à la grille principale de l'école. Il y sera accompagné par la personne en charge de l'étude. Si vous arrivez après 16h20, vous pourrez le récupérer à la garderie

Temps de midi

Si votre enfant reste à l'école durant le temps de midi, une participation annuelle de 55,00 € par enfant sera facturée.

Tarif en maternelle 4,50 €/enfant

Tarif en primaire 5,50 €/enfant

Diner tartines
Repas chaud

Tickets « Potage » 0,50 €/ticket en vente au secrétariat

L'école propose des repas chauds à partir du 7 septembre 2026 jusqu'au vendredi 18 Juin 2027

Nous travaillons en étroite collaboration avec TCO Service. La santé des enfants et le respect de l'environnement sont au coeur de leurs préoccupations. TCO garantit la qualité et la durabilité de chaque repas servi.

Réservation/ annulation

au plus tard 24 h avant le jour du repas.

Veuillez d'abord charger votre portefeuille "Apschool".
Une fois cela fait, vous aurez la possibilité de choisir le(s) jour(s) souhaité(s). Nous vous invitons à consulter le menu préalablement avant de faire votre choix.
En cas de maladie, n'hésitez pas à contacter le secrétariat au 067/21.23.88 pour annuler.

Bulletins

En primaire, les élèves recevront un bulletin

- la semaine du 27 novembre
- la semaine du 17 mars
- la semaine du 11 juin pour les P6
- la semaine du 25 juin pour les P1 à P5

Réunion des parents

En maternelle:

- Une réunion en janvier
- Une réunion en juin

En primaire:

- Une réunion fin novembre après la réception du 1e bulletin
- Une réunion fin juin après la réception du dernier bulletin

Il est toujours possible de demander une entrevue avec un enseignant à d'autres moments tant en maternelle qu'en primaire.

Pour les classes Accueil - M1 et M2

L'équipe éducative est très heureuse d'accueillir votre enfant en ce début d'année scolaire.

Nous attirons votre attention sur l'importance de la présence régulière de nos petits loulous, du moins en matinée. La législation scolaire attribue l'encadrement en fonction de la fréquentation régulière des élèves.

Afin de ne pas perturber les activités pédagogiques, les enfants seront présents dans les classes pour 8h20 et ne quitteront pas la classe avant la fin des cours.

Natation en primaire

Les cours de natation se déroulent durant toute l'année scolaire pour les classes primaire (17 séances).

Du 01/09/26 au 21/01/27

Mardi P3-P6
Jeudi P2

Leçons données par Mme Alissia et 2 moniteurs de Césam - Nature

Du 26/01/27 au 22/06/27

Mardi P4-P5
Jeudi P1

Seules les leçons couvertes par un certificat médical pour toute l'année seront remboursées / En cas d'absence, le transport de 4 € sera facturé.

Activités parascolaires

Des ACTIVITES PARASCOLAIRES sont organisées dans notre école Vous trouverez toutes les informations dans la brochure "activités parasolaires et sur le site de l'école.
https://www.ist-nivelles.com/

Les animateurs des activités parascolaires conduiront les enfants à la garderie à la fin de l'activité.

Obligation scolaire

L'enseignement est obligatoire pour les élèves de la 3e maternelle à la 6e primaire. En cas d'absence, nous vous demandons de nous prévenir le plus tôt possible par téléphone.

TOUTE ABSENCE DOIT TOUJOURS ETRE MOTIVEE PAR ECRIT SUR PAPIER LIBRE (et non dans le journal de classe) signée et datée par les parents ou le responsable légal (décret de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Un certificat médical est demandé à partir de 3 jours d'absences consécutifs ou pour une exemption des cours d'éducation physique et/ou de natation.

Les seuls motifs légitimes d'absence sont les suivants :

- l'indisponibilité ou la maladie de l'élève,
- le décès d'un parent ou allié de l'élève jusqu'au 4e degré,
- le cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles appréciés par la direction.

Toute absence pour d'autres motifs sera considérée comme non justifiée et devra être signalée à l'inspection scolaire (cfr : Décret de la Fédération Wallonie Bruxelles).
Les absences pour cause de vacances anticipées sont également formellement interdites.

Retards

Si votre enfant arrive à l'école et que le rang de sa classe a déjà quitté la cour de récréation, il est dans ce cas en retard. Il doit obligatoirement passer par le secrétariat.

- **En maternelle:** l'enfant accompagné du parent recevra un un justificatif de retard à transmettre à la titulaire de classe.

- **En primaire,** l'enfant donnera son journal de classe et la secrétaire ou la directrice inscrira le retard.

En cas de retards répétitifs, ceux-ci seront signalés à la Direction génarale de l'Enseignement obligatoire. Vous risquez dans ce cas des sanctions.
A partir de ce jour, APP 100 voit le jour. Il s'agit pour l'enseignant d'encoder avant 9h les présences des élèves. Tout justificatif qui n'est pas transmis dans les délais, l'absence sera injustifiée.

Anniversaire en classe

Chaque enfant aura l'occasion de célébrer son anniversaire en classe s'il le désire.

À cette occasion, il peut apporter une petite collation à partager avec ses camarades : crêpes, cake, biscuits, fruits, etc.

Afin de faciliter l'organisation, merci de privilégier des préparations faciles à distribuer et à consommer, ne nécessitant ni cuillères, ni réfrigération.

Les gâteaux à base de crème fraîche sont donc à éviter.

Il n'est pas nécessaire d'apporter un gâteau de boulangerie coûteux : les grandes célébrations peuvent être réservées aux fêtes en famille.

Par ailleurs, les sachets de friandises distribués aux camarades ne seront plus autorisés à l'école.

Cette pratique entraînait une surenchère entre les enfants, chacun cherchant à apporter davantage que les autres.

Nous souhaitons préserver un esprit de convivialité et de simplicité autour de ces moments de partage.

Ephémérides

Les activités et sorties spécifiques de chaque classe vous seront communiquées par les enseignants de vos enfants.

- **Petit déjeuner des maternelles** : le mercredi 9 septembre 2026
- **Apéro de l'AP**: le jeudi 17 septembre dès 15h30
- **Goûter de Noël** : le jeudi 17 décembre 2026
- **Conférences pédagogiques connues à ce jour** :
  - Pour toute l'école : le jeudi 18 mars et le vendredi 19 mars 2027
  - Pour les 3e et 4e primaires : le mardi 17 novembre 2026
  - Pour les 5e et 6e primaires : le jeudi 15 avril 2027
- **Fancy-fair** : le samedi 17 avril 2027
- **Remise des diplômes**: le mercredi 30 juin 2027

Congés scolaires

- du lundi 19 octobre 2026 au dimanche 1er novembre 2026
- le lundi 2 novembre 2026
- le mercredi 11 novembre 2026
- du 21 lundi 21 décembre 2026 au dimanche 3 janvier 2027
- le mardi 9 février 2027
- du lundi 22 février 2027 au dimanche 7 mars 2027
- le lundi 29 mars 2027
- du lundi 26 avril 2027 au dimanche 9 mai 2027
- le jeudi 6 mai 2027
- le lundi 17 mai 2027
- du samedi 3 juillet 2027 au dimanche 29 aout 2028

Qu'apporte l'immersion ?

Maîtrise supérieure d'une langue étrangère: acquisition d'un bon niveau de compétence orale et écrite dans la langue d'immersion, souvent supérieur aux méthodes traditionnelles

Développement cognitif et intellectuel : stimulations des fonctions cognitives spécifiques : concentration accrue, souplesse mentale, curiosité intellectuelle, etc

Motivation et ouverture culturelle : développe la motivation et l'intérêt a une ouverture au plurilinguisme.

Compétences sociales renforcées : développement d'une aisance naturelle dans la communication et une meilleure confiance en soi.

Association des parents

Présidente : Mme Peeters Virginie

Le centre "PMS"

Adresse : 34, rue François Lebon, 1400 Nivelles (près de la gare).
Téléphone : 067 21 44 22
Le centre est ouvert tous les jours de 08h00 à 17h00, le mardi jusque 19h00.

Centre de promotion de la santé à l'école

Adresse du Centre d'Inspection Médicale Scolaire :
Boulevard des Archers, 17
1400 Nivelles
Téléphone : 067 21 47 35

Responsabilité

La RESPONSABILITE CIVILE DE L'ECOLE N'EST PAS ENGAGEE :

- Avant 6h45 ainsi qu'après la fermeture des études-garderies.
- Lorsque les enfants se trouvent aux côtés de leurs PARENTS dans L'ENCEINTE DE L'ECOLE.
- Lorsque l'élève quitte l'école avec une autorisation écrite des parents.
- Aux festivités de l'école.

ATTENTION: Les parents ne restent pas dans la cour de récréation et ne règlent pas les soucis entre enfants. Les surveillants-animateurs sont là pour cela.

Afin de trouver facilement qui sont nos surveillants-animateurs, ils porteront un gilet fluorescent durant les surveillances.